



Documents hors série de l'OCDE sur la politique du marché du travail et la politique sociale No. 20

La classification
des professions (CITP-88) :
Concepts, méthodes,
fiabilité, validité et
comparabilité internationale

Peter Elias

<https://dx.doi.org/10.1787/554385158062>

**POLITIQUE DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET POLITIQUE SOCIALE
DOCUMENTS HORS SERIE - N°20**

**LA CLASSIFICATION DES PROFESSIONS (CITP-88) :
CONCEPTS, METHODES, FIABILITE, VALIDITE ET COMPARABILITE INTERNATIONALE**

Peter ELIAS

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

Paris

53216

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine

Complete document available on OLIS in its original format

Les demandes de reproduction ou de traduction doivent être adressées à :

**M. le Chef du Service des Publications
OCDE, 2 rue André-Pascal
75775 Paris CEDEX 16, France**

Copyright OCDE, 1997

Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et ne reflètent pas celles de l'OCDE ou des autorités nationales.

RESUME

Le présent document traite de diverses questions relatives à l'application statistique d'une classification des professions, et plus particulièrement de l'utilisation de la classification internationale type, la CITP-88. Après un bref rappel des concepts sur lesquels repose la CITP-88 et des méthodes de la collecte et de codage des informations sur les professions, des observations sont présentées au sujet de la fiabilité et de la validité des données ventilées par profession. Ce document fait le point des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la CITP-88 à l'échelle mondiale et évalue la comparabilité probable, d'un pays à un autre, des données sur les professions fondées sur la CITP-88.

D'après les informations dont on dispose, il semble que la CITP-88 ait réussi à supplanter la CITP-68 et soit devenue, dans de nombreux pays, le modèle d'une nouvelle classification nationale des professions même lorsqu'il en existait déjà une.

La classification des professions n'en demeure pas moins un exercice difficile est assez peu fiable. Outre les problèmes de fiabilité, la validité des comparaisons internationales peut aussi être compromise par une mauvaise interprétation de la classification internationale type dans un contexte national. La plupart des erreurs d'interprétation tiennent soit à une simple incompréhension de la base conceptuelle de la CITP-88, soit à des difficultés liées au fait que les systèmes nationaux classent parfois les professions selon des critères autres que le niveau des compétences et la spécialisation des compétences.

Il est possible d'améliorer la comparabilité internationale en agrégeant les données nationales déjà classées selon la CITP-88. D'après des études sur le codage ou le recodage, les *sous-grands groupes*¹ de la CITP-88 sont un niveau commode pour les analyses comparatives des données sur les professions.

L'intervention active des institutions qui fournissent une assistance technique et coordonnent des programmes de travail visant expressément à faire mieux comprendre la Classification internationale type des professions permet d'améliorer la comparabilité internationale des données.

La comparabilité ayant progressé grâce à une coordination, il y a lieu de penser que si des pays, sans assistance technique, ont appliqué eux-mêmes la CITP-88 ou ont mis leur classification nationale en correspondance avec la classification type sans se référer aux meilleures pratiques en usage ailleurs, la comparabilité des données risque d'en pâtir. Dans les statistiques obtenues, on ne pourra alors faire la part des disparités qui tiennent aux divergences d'interprétation de la classification et des différences entre les pays quant à la structure des compétences.

TABLE DES MATIERES

RESUME.....	3
LA CLASSIFICATION DES PROFESSIONS (CITP-88) : CONCEPTS, METHODES, FIABILITE, VALIDITE ET COMPARABILITE INTERNATIONALE	5
Introduction.....	5
La signification du terme “occupation”	5
La base conceptuelle d’une classification des professions	6
Méthodes de collecte et de classement des données sur les professions	8
La fiabilité et la viabilité des données ventilées par profession.....	9
Progrès dans l’adoption de la CITP-88	12
La situation actuelle.....	14
La comparabilité internationale des données sur les professions.....	16
Conclusions.....	18
BIBLIOGRAPHIE.....	22
APPENDICE 1. LES SOUS-GRANDS GROUPES DE LA CITP-88	24

LA CLASSIFICATION DES PROFESSIONS (CITP-88) : CONCEPTS, METHODES, FIABILITE, VALIDITE ET COMPARABILITE INTERNATIONALE

Après une longue enquête sur le métier de commissaire du bord sur lequel j'ai recueilli quelques observations, je suis bien embarrassé pour émettre le moindre avis... Je ne pense pas qu'il soit possible de trouver réunies, chez toutes les personnes dont nous aurons besoin, toutes les qualifications requises pour que l'idée d'assurer des services financiers et autres soit opportune.

(Samuel Pepys, auteur d'un journal, dans une lettre adressée à Sir William Coventry, 12 décembre 1665, qui lui avait demandé de définir les fonctions des commissaires du bord qu'il souhaitait recruter (Tanner, 1929, p. 88)).

Introduction

Le présent document examine diverses questions relatives à la classification des données sur les professions. Il traite notamment de la base conceptuelle des systèmes de classification, en particulier de la Classification internationale type des professions de 1988 (CITP-88), de la nature des données sur les professions faisant l'objet d'une classification, des méthodes de classement, des difficultés de mesure liées à la classification des professions, en particulier de la validité et de la fiabilité des données obtenues grâce au système de classification, et de la comparabilité internationale de ces données.

La signification du terme "occupation"

En anglais, une ambiguïté plane tant sur l'interprétation que sur l'usage du terme *occupation* qui enrichit ce concept, mais rend plus complexe l'application de principes de classification. Depuis son origine latine jusqu'au français médiéval et au vieil anglais, ce terme désignait l'occupation de l'espace comme dans l'expression "*an army of occupation*". Durant toute la période du moyen anglais, ce terme a été employé dans un sens plus large pour désigner l'occupation du temps, en particulier pour décrire le temps consacré aux activités marchandes et non marchandes. Chose intéressante, selon une acception jugée aujourd'hui désuète, on entend par *occupation* l'exercice d'un emploi ou d'un métier lucratif, le terme *profession* étant réservé à un emploi, une activité ou une fonction de plus haut niveau.² En anglais moderne, ces usages historiques colorent l'interprétation donnée à ce terme. Par "occupation" on entend de nos jours la façon générale dont les individus emploient leur temps, et non pas l'activité qu'ils peuvent mener à un moment donné. Lorsqu'il est demandé à une personne quel type de travail ou d'emploi elle exerce, sa réponse reflétera vraisemblablement sa situation du moment. En revanche, si la question porte sur l'occupation, la réponse se référera sans doute davantage à un projet de longue haleine ou à des événements qui s'inscrivent dans une plus large perspective temporelle.³ La question pourrait aussi être interprétée comme une demande d'informations sur la position ou le rang social de l'intéressé, sa réponse étant formulée en des termes qui reflètent déjà une forme de classification et traduisent l'existence d'une structure sociale. De même, le terme "profession" en anglais est aujourd'hui associé à l'acquisition d'une somme de connaissances spécialisées et à l'exercice d'un emploi dans un domaine pour lequel ces connaissances sont une condition indispensable. En français, le terme "profession" peut se comprendre

plus facilement comme “métier” ou “carrière”, mais il possède encore l’ambiguïté générale que lui confère son origine latine.

Deux conclusions importantes peuvent être tirées de cette analyse étymologique. D’une part, la nature des informations sur les professions obtenues pour les besoins d’une classification dépendra beaucoup de la nature et du contexte social des questions, enquêtes ou sources de données utilisées pour obtenir de telles informations.⁴ D’autre part, les personnes qui fournissent des informations sur les professions doivent être conscientes de l’utilisation qui en sera faite et doivent en indiquer les limites aux utilisateurs. S’il s’agit de comparer la structure de deux économies par niveau de compétences, par exemple, il est évident que la notion de compétence servant de base à la classification des professions devra se concrétiser autant que possible de la même façon dans les deux sources de données. Cela peut paraître secondaire, mais c’est la condition fondamentale de toute comparaison internationale de données. Les utilisateurs penseront peut-être en voyant des catégories de professions définies par les termes “skilled”, “part-skilled” ou “semi-skilled” et “unskilled” qu’il s’agit de catégories comparables. Mais des termes comme “skill”, “profession” et “occupation” sont difficilement traduisibles en raison des différences, d’une culture à une autre, dans les structures sociales qui influent sur la définition de ces concepts.⁵

La base conceptuelle d’une classification des professions

Jusqu’à la deuxième moitié de ce siècle, il était très difficile d’utiliser des données sur les professions pour des comparaisons internationales car les classifications des professions reflétaient en général les couches de la société.⁶ Peu à peu, à mesure que les concepts se sont clarifiés et que la classification internationale type a été de plus en plus largement appliquée, on s’est efforcé de dissocier la classification des professions de la stratification de la société dans le pays considéré. On s’accorde aujourd’hui à reconnaître que l’objet à classer a trait à la nature du travail exécuté par un travailleur plutôt qu’aux caractéristiques de ce dernier. Un travailleur peut être sous-qualifié ou sur-qualifié pour la tâche qu’il accomplit ou être issu d’une couche sociale inhabituelle par rapport à la majorité des personnes qui occupent ce type de poste. On considère que ces caractéristiques n’ont pas à entrer en ligne de compte dans la base *conceptuelle* de la classification, mais elles peuvent encore exercer une influence sur le processus de classification.

La CITP-88 a été conçue et construite autour de deux concepts fondamentaux : la nature de la tâche et les compétences requises pour la mener à bien. On entend par *emploi* l’ensemble des tâches à exécuter par un travailleur. Pour la majorité des titulaires d’un emploi, l’emploi a déjà été défini avant que les intéressés n’aient été recrutés pour le poste. Ce sont les employeurs et les associations ou organismes professionnels qui définissent l’ensemble des tâches qui seront confiées aux travailleurs affectés à ces emplois. L’emploi s’accompagne parfois d’une description de poste qui indique en détail les tâches à effectuer, et est désigné par un titre qui permet au titulaire du poste de s’identifier avec l’emploi qu’il occupe. Dans certains cas, en particulier pour les emplois non salariés, ce sont les travailleurs eux-mêmes qui conçoivent leurs tâches et en assument l’exécution.

La CITP-88 définit les *compétences* comme la “capacité d’accomplir les tâches afférentes à un emploi donné” (BIT, 1990, p. 2). Pour établir une taxonomie autour du concept de compétence professionnelle, deux dimensions des compétences sont définies. Le *niveau des compétences* associé à l’exercice d’un emploi est censé mesurer la complexité et l’éventail des tâches à accomplir. La *spécialisation des compétences* définit l’étendue des connaissances requises, l’outillage et les machines utilisés, le matériel sur lequel ou avec lequel on travaille ainsi que la nature des biens et services produits. Comme ses versions précédentes (CITP-58 et CITP-68), la CITP-88 reconnaît des domaines de

spécialisation des compétences qui constituent une taxonomie des types de tâches liés aux domaines de connaissance, au matériel utilisé, etc. Ce concept n'a rien de nouveau, si ce n'est qu'il affine et centralise la définition de ces domaines de connaissance. La principale innovation introduite par la CITEP-88 est la notion de niveau des compétences qui correspond au nombre d'années d'instruction formelle et de formation formelle ou informelle et d'expérience professionnelle qu'exige généralement l'accomplissement des tâches inhérentes à un emploi.

Pour donner une définition pratique du concept de niveau des compétences, la CITEP-88 retient quatre niveaux généraux qui correspondent aux niveaux d'instruction formelle (tableau 1) reconnus dans la Classification internationale type de l'éducation (ISCED). Comme l'indique le BIT :

Définir les quatre niveaux de compétences par référence aux catégories de l'ISCED n'implique nullement que les compétences nécessaires à l'accomplissement des tâches inhérentes à un emploi quelconque ne peuvent s'acquérir que par la filière de l'instruction formelle. Elles peuvent au contraire être acquises -- et de fait le sont souvent -- par une formation hors institutions et par l'expérience (BIT, 1990, p. 2).

Ces quatre niveaux de compétences donnent une structure quasi-hiérarchique à la classification. Bien que la CITEP-88 évite d'employer cette terminologie, les "professions élémentaires" peuvent être considérées comme "non qualifiées" tandis que les professions "manuelles" ou "non manuelles" se concentrent dans les grands groupes 6 à 9.

Tableau 1. Niveaux de compétences de la CITEP-88 et niveaux d'instruction/qualifications

Niveau des compétences	Niveau d'Instruction/qualifications correspondants
Premier niveau de compétences	Enseignement du premier degré (qui commence à l'âge de 5 à 7 ans et s'étend sur cinq années environ)
Deuxième niveau de compétences	Enseignement du second degré (qui commence à l'âge de 11 ou 12 ans et s'étend sur 5 à 7 ans)
Troisième niveau de compétences	Enseignement tertiaire (qui commence à l'âge de 17 ou 18 ans et s'étend sur 3 à 4 ans, mais ne confère pas l'équivalent d'un grade universitaire)
Quatrième niveau de compétences	Enseignement tertiaire (qui commence à l'âge de 17 ou 18 ans, s'étend sur 3 à 6 ans et débouche sur un grade universitaire ou un diplôme équivalent)

Source : BIT (1990)

Au niveau d'agrégation le plus élevé, la CITEP-88 se compose en gros de dix grands groupes. Dans le tableau 2, huit des dix grands groupes ont été mis en corrélation avec les quatre niveaux de compétences de la CITEP-88. Pour le grand groupe 1 (membres de l'exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l'administration publique, dirigeants et cadres supérieurs d'entreprise), l'éventail des tâches qui peuvent caractériser ce type de profession a été jugé trop large pour pouvoir être mis directement en corrélation avec un niveau de compétences particulier. Pour les forces armées (grand groupe 0), de nombreux pays ont indiqué qu'ils ne disposeraient pas, pour la classification des statistiques, d'informations permettant de classer les professions de leurs forces armées.

Tableau 2. Grands groupes et niveaux de compétences de la CITP-88

Grand groupe	Niveau de compétences de la CITP
Membres de l'exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l'administration publique, dirigeants et cadres supérieurs d'entreprise	-
Professions intellectuelles et scientifiques	4ème
Professions intermédiaires	3ème
Employés de type administratif	2ème
Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché	2ème
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche	2ème
Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	2ème
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	2ème
Ouvriers et employés non qualifiés	1ère
Forces armées	-

Source : BIT (1990)

Méthodes de collecte et de classement des données sur les professions

La plupart des données sur les professions qui servent aux travaux statistiques nationaux sont obtenues au moyen de questions posées directement aux employeurs, aux salariés ou aux travailleurs indépendants, auxquels il est demandé des informations sur la désignation d'un emploi particulier ainsi que des précisions supplémentaires sur les principales tâches que comporte ce poste. Ces informations peuvent être recueillies auprès des employeurs ou de leurs représentants s'il s'agit d'enquêtes auprès des entreprises, ou auprès des salariés ou des membres des ménages pouvant répondre en leur nom s'il s'agit d'enquêtes auprès des ménages. Les méthodes de collecte de données peuvent prendre la forme d'enquêtes par correspondance, d'entretiens téléphoniques ou de contacts directs avec les enquêtés. Les questions posées sur la profession sont généralement accompagnées d'instructions précises afin que les réponses ne soient ni trop vagues ni trop détaillées. Ces instructions peuvent se présenter sous la forme d'indications portées sur un formulaire d'enquête par correspondance ou de recensement, ou peuvent être adressées aux personnes chargées des entretiens auprès des ménages ou des entreprises.

Les informations sur les professions sont classées selon un processus de codage. Des codes sont assignés aux titres des emplois et aux informations sur les tâches soit manuellement, soit par ordinateur (par exemple van Bastelaer *et al.*, 1987 ; Elias *et al.*, 1992 ; Australian Bureau of Statistics, 1990). Ces codes peuvent être les catégories mêmes de la classification (par exemple, 4 chiffres correspondent aux groupes de base de la CITP-88) ou des codes intermédiaires qui seront ultérieurement convertis en catégories appropriées.

La collecte et le codage des données sur les professions sont une activité relativement coûteuse et fastidieuse. Diverses techniques ont donc été mises au point pour réduire les coûts. Le codage "d'échantillons" est une procédure qui évite de coder toutes les données initiales. Au Royaume-Uni, par exemple, on choisit un échantillon de données concernant 10 pour cent de la population recensée. Cette méthode réduit sensiblement le coût du codage, mais limite la mesure dans laquelle les données sur les professions peuvent être utilisées pour étudier des sous-groupes de population ou des régions géographiques restreintes. Qui plus est, du fait qu'une large part des données recueillies ne seront jamais exploitées, on peut se demander sérieusement pourquoi on collecte alors une telle quantité de données. Un autre moyen de réduire les coûts de codage est l'auto-classification qui consiste pour l'enquêté à indiquer lui-même la catégorie professionnelle à laquelle il appartient. Le principal inconvénient de cette méthode est que les enquêtés peuvent être dissuadés de choisir entre plus de dix catégories, par exemple. Pour la

classification des professions, l'autocodage signifie alors que les enquêtes peuvent classer leur emploi avec exactitude dans l'un des grands groupes de la CITP-88. Mais cette pratique statistique est généralement jugée peu satisfaisante.

Le codage informatisé et automatique est le meilleur moyen de réduire les coûts de codage. Diverses expériences ont été tentées pour déterminer la proportion de descriptions de professions qui peuvent être codées avec précision à l'aide de techniques de classification informatisées entièrement automatiques.⁷ Grâce aux progrès des logiciels adaptés au traitement plus rapide des données effectuées depuis plusieurs années, il sera bientôt possible de classer de façon judicieuse et fiable environ les deux tiers des informations sur les titres d'emplois fournies par les enquêtés à l'aide de méthodes de codage entièrement automatiques. En outre, en associant des logiciels de codage des professions aux techniques de l'entretien assisté par ordinateur, les responsables des entretiens seront bientôt en mesure de saisir les données et de les coder au moment où ils les recueillent, ce qui leur permettra plus facilement de poser des questions complémentaires aux intéressés si les informations fournies sont imprécises, ou de chercher à affiner les informations obtenues sur la profession en cas d'ambiguïté.

La fiabilité et la viabilité des données ventilées par profession

L'évaluation de la qualité et de l'exactitude des données fait intervenir les notions statistiques de fiabilité et de viabilité. On entend par *fiabilité* la mesure dans laquelle les informations obtenues grâce à la classification à partir de sources de données différentes ou analogues, mais correspondant à des périodes différentes, sont cohérentes. Par exemple, si l'on sait avec certitude que 0.1 pour cent des habitants d'un pays pourvus d'un emploi sont des médecins et que ce pourcentage n'a pas varié avec le temps, les différentes enquêtes nationales devraient, pour être fiables, chiffrer cette proportion à 0.1 pour cent compte tenu des variations statistiques liées aux méthodes d'enquête par sondage. Par *validité* on entend la mesure dans laquelle la classification permet d'évaluer ce pourcentage sans distorsion systématique. Pour reprendre l'exemple précité, si l'on a obtenu systématiquement le chiffre de 0.2 pour cent et que cette proportion est sensiblement différente du chiffre véritable de 0.1 pour cent, il y aura lieu de mettre en doute la validité de la classification en ce qui concerne cette catégorie professionnelle.

On peut avoir une idée de la fiabilité et de la validité des systèmes et procédures de codage des professions à l'aide de techniques de codage ou de recodage. En codant plusieurs fois la même série de données sur les professions et en variant parfois la méthode de codage, on peut déterminer si les données obtenues sont valables et fiables ; Le double codage qui consiste pour une équipe de codeurs à coder simplement les données deux fois (sans se référer à la première série de codes) permet souvent de déterminer la fiabilité de la classification. Le codage par des experts qui consiste pour un groupe d'experts à assigner une série de codes convenus à un ensemble de données, puis à les coder selon les techniques normales sans se référer à ces codes "d'experts" permet de déterminer la validité du processus.

La plupart des instituts nationaux de statistiques et autres organismes responsables du codage des données sur les professions ont effectué à diverses reprises des études sur le codage et le recodage. Ces études visent généralement à contrôler la compétence des codeurs et à déterminer la fiabilité du travail exécuté par la personne qui applique une série de règles de codage à un ensemble d'informations sur les professions pour obtenir des données sur les professions. Plus rarement, sans doute en raison du coût plus élevé de cette procédure, les données sur les professions font l'objet d'un recodage de la part d'experts pour permettre de vérifier la validité du processus.

Il faut reconnaître que les résultats de ce type d'étude donnent une idée des problèmes imputables à divers facteurs qui peuvent se conjuguer. Ce sont notamment :

- le volume et la qualité des données à coder. Celles-ci sont parfois trop concises pour qu'un code pertinent puisse leur être attribué, ou sont trop imprécises ou ambiguës pour être interprétées ;
- les instructions relatives à l'application des règles de codage sont parfois mal formulées, ce qui entraîne des divergences d'interprétation entre les différents codeurs ;
- la formation insuffisante des codeurs peut entraîner des erreurs dans l'application des règles de codage ;
- l'erreur humaine qui peut être imputable à la fatigue et à l'ennui -- le codage des informations sur les professions est généralement une tâche délicate et ingrate ;
- la classification elle-même est parfois mal conçue ou repose sur des concepts qui sont difficilement applicables dans un contexte particulier.

Malgré la grande diversité des problèmes qui peuvent se présenter dans ce type d'étude et leur degré d'interaction, les résultats sont intéressants et riches d'enseignements. Le tableau 3 indique les taux de convergence des codages ou recodages obtenus à partir d'un certain nombre d'études, à l'exception d'une seule, portant sur des données recueillies au Royaume-Uni sur une période de huit ans. La plupart des résultats concernent une classification nationale particulière, mais on peut obtenir des résultats analogues à partir d'études sur le codage ou le recodage réalisées dans d'autres pays et à l'aide de classifications nationales différentes.⁸

Tableau 3. Taux de convergence d'après des études du recodage des données sur les professions

Date	Source d'information	Nature du codage/recodage	Taux de convergence ¹ (%)		
			3-chiffres chiffres	2-	1 chiffre
1981	OPCS(1982)	600 descriptions de professions après l'enquête générale sur les ménages. Codage et recodage par des codeurs de l'OPCS	78	84	87
1982	White(1983)	625 descriptions de professions d'après l'enquête de population active sur le terrain. Codage par les enquêteurs, recodage par des codeurs de l'OPCS	74	82	n.s.
1982	Elliot(1983)	2 772 descriptions de professions d'après l'étude témoin réalisée pour l'enquête sur les minorités ethniques. Codage par une société d'étude de marché, recodage par des codeurs de l'OPCS	n.a.	87	n.s.
1985	Dodd (1985)	900 descriptions de professions d'après l'enquête continue sur la population active de 1985 Codage par un enquêteur, recodage par des codeurs de l'OPCS.	70	84	87
1990	Elias (1990a)	1 682 descriptions de professions d'après des données d'enquête sur les antécédents professionnels Codage initial à 4 chiffres Recodage assisté par ordinateur.	74	78	85
1990	Elias (1990b)	167 descriptions d'emploi d'après des tests préalables à l'enquête britannique par panel sur les ménages. Codage initial par les chercheurs de l'enquête par panel. Recodage par un personnel non formé utilisant un ordinateur	74	78	84
1996	Krizman <i>et al</i> (1996)	4000 titres d'emplois provenant de l'enquête de 1995 sur la population active en Slovénie, recodage par des codeurs d'après des classifications révisées.	56	70	75

1. Le codage à "3 chiffres" concerne 350 catégories
 Le codage à "2 chiffres" concerne 16 ou 18 grands groupes.
 Le codage à "1 chiffre" concerne 5 ou 6 grandes catégories.
 L'OPCS est l'Office of Population Censuses and Surveys du Royaume-Uni (qui relève désormais de l'Office for National Statistics)
 n.a. non applicable
 n.s. non spécifié

On peut tirer plusieurs conclusions générales de ces études :

- Le codage des professions est une procédure inexacte qui tient à la complexité du système et des règles de codage, ainsi qu'à la qualité variable des données à coder. Il est difficile d'obtenir des taux de convergence supérieurs à 75 pour cent pour des codes à "3 chiffres".
- Les taux de convergence s'élèvent avec le niveau d'agrégation. En effet, les divergences entre codeurs ou les procédures de codage différentes employées par le même codeur se traduisent souvent par des codes différents qui entrent dans la même catégorie globale.
- Les taux de convergence sont nettement plus élevés entre les systèmes de codage à "2 chiffres" qu'entre les systèmes à "3 chiffres". Pour les codages à "1 chiffre" l'amélioration n'est pas aussi nette.

D'autres études (notamment Campanelli, 1996) ont contesté le recours à des experts pour déterminer la validité des méthodes de codage des professions. Les résultats de cette étude montrent qu'il peut y avoir autant de désaccord, sinon plus, entre experts quant au choix des codes à appliquer à un ensemble de données sur les professions qu'entre des codeurs formés à cet exercice.

S'agissant de la CITP-88, ces conclusions générales laissent à penser que des comparaisons internationales à un faible niveau d'agrégation (3 chiffres) risquent fort de connaître le faible degré de fiabilité associé à la classification des professions. En revanche, les comparaisons de données portant sur des sous-grands groupes (principalement à "2 chiffres", selon la définition donnée au tableau 5) seront vraisemblablement assez fiables quant à l'application de la classification sur laquelle elles reposent.

Progrès dans l'adoption de la CITP-88

La CITP-88 a été élaborée au milieu des années 80⁹ pour faciliter la comparaison internationale des statistiques sur les professions et offrir un cadre conceptuel aux instituts nationaux de statistiques qui étaient en train de mettre au point ou de réviser leur classification nationale des professions. A la différence des deux systèmes qui l'ont précédée prédécesseurs (CITP-58 et CITP-68), cette classification a été adoptée par un grand nombre de pays, ou est en voie de l'être. Ce progrès tient en partie au fait que la CITP-88 a une base conceptuelle plus rigoureuse que celle des classifications antérieures et à la démarche pratique qui a été suivie pour la mettre au point et qui a consisté à s'inspirer de l'expérience de plusieurs pays qui avaient alors entrepris de revoir et de modifier leur classification nationale. A cet égard, il convient de mentionner les importants travaux menés en Australie entre 1981 et 1986 pour élaborer une classification des professions qui réponde d'abord à la nécessité d'une description et d'une analyse du marché du travail. La classification qui est le fruit de ces travaux et qui a été adoptée par de nombreux utilisateurs australiens, mettait l'accent sur les concepts de *niveau de compétences* requis pour accomplir les tâches afférentes à un emploi et de *spécialisation des compétences* afin d'établir une distinction plus fine à l'intérieur des niveaux de compétences. En même temps que se préparait la CITP-88, le Royaume-Uni rationalisait son système de classification des professions complexe et mal compris¹⁰ en alignant sa nouvelle classification type des professions en partie sur le système australien et en partie sur la CITP-88. L'Australie a ultérieurement aligné sa classification sur la CITP-88 (Sarossy, 1996), et le Royaume-Uni qui envisage de revoir la SOC en l'an 2000 devrait faire de même.

Le fait que deux pays aient pu exercer une influence sur l'élaboration de la CITP-88 ou aient pu offrir des conseils pratiques n'explique pas entièrement l'adoption rapide de la nouvelle classification internationale type ni son impact. Deux autres évolutions concomitantes ont donné une impulsion à la mise en oeuvre de la CITP-88 et ont contribué à en faire mieux comprendre les principes. D'abord, l'Union européenne cherchait depuis longtemps à mesurer et à comparer les évolutions des marchés du

travail des pays Membres à partir d'une définition des qualifications, de la formation reçue ou du niveau de compétences. La Classification internationale type de 1968 ne répondait pas à cet objectif. En revanche, la CITP-88 qui mettait en relief les niveaux de compétences offrait précisément cette possibilité. Eurostat a donc pris des dispositions dès 1990 pour veiller à ce que les pays Membres utilisent la CITP-88 pour évaluer la structure des professions propre à l'Union européenne. Dans certains pays (notamment en France), cela posait des problèmes apparemment insurmontables, car la classification française des professions repose toujours sur le principe de l'appartenance des professions aux mêmes catégories sociales et de la position sociale qu'elles confèrent. Il a fallu trouver une solution assez rapidement car d'autres pays de l'Union européenne (la Grèce et le Portugal) envisageaient à l'époque de modifier leur classification nationale et tenaient à ce leur nouveau système soit conforme aux recommandations d'Eurostat. La solution au problème des pays dont la classification existante n'avait guère de rapport avec la CITP-88, a consisté à modifier la CITP-88 afin que ces pays puissent accepter et comprendre la nomenclature et les catégories sans contrevenir aux principes sur lesquels reposait cette classification internationale. La version de la CITP-88 applicable à l'Union européenne qui en a résulté et que l'on appelle CITP-88 (COM),¹¹ a ensuite été mise en correspondance avec la classification nationale au niveau d'agrégation le plus bas, une *table des correspondances* détaillée accompagnant le texte.¹² Certains membres nouveaux de l'Union européenne (la Suède et la Finlande) ont adopté la CITP-88 (COM) pratiquement dans son intégralité comme nouvelle classification nationale, tandis que l'Autriche envisage de réviser prochainement sa classification nationale des professions dans un proche avenir pour mieux l'harmoniser avec la CITP-88 (COM).

La deuxième évolution majeure qui a attiré l'attention sur la CITP-88 et a donné un certain caractère d'urgence à sa mise en oeuvre est l'effondrement du communisme. Pour les pays d'Europe orientale et centrale, depuis l'Estonie à l'Albanie, le fait d'être libéré de l'obligation de fonder leurs statistiques sur le "système de classification de l'Union", système détaillé de codage des professions qui présidait à la planification de la main-d'oeuvre en Union soviétique, a laissé un vide statistique qu'il a fallu combler rapidement et méthodiquement. La plupart de ces pays ont reçu et reçoivent encore une assistance technique d'Eurostat pour l'établissement de leurs statistiques nationales et souhaitent vivement s'aligner sur les pratiques de l'Union européenne en la matière. A l'instar de la Suède, de la Finlande et du Portugal, certains ont fini par adopter la CITP-88 (COM) dans son intégralité (Roumanie, Slovaquie, Estonie). D'autres ont adapté la CITP-88 à leur contexte national (Pologne, Bulgarie, Lettonie, Lituanie, République tchèque, Slovaquie, Macédoine). La Hongrie a choisi une voie plus personnelle en établissant une classification qui ne pouvait être mise en correspondance avec la CITP-88 qu'au niveau des grands groupes, mais elle reconsidère actuellement cette situation.

Les pays de l'ex-Union soviétique ont commencé à appliquer la CITP-88, mais sa mise en oeuvre progresse plus lentement et est, dans une certaine mesure, mieux coordonnée. Là encore, avec l'assistance technique du BIT, d'Eurostat et le soutien d'autres institutions comme la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, tous les pays de l'ex-Union soviétique et la Mongolie ont accepté d'utiliser la CITP-88 au lieu de la classification de l'Union pour l'établissement de leurs statistiques et le suivi de l'évolution des marchés du travail.¹³ Une traduction russe de la CITP-88 a été effectuée et diffusée auprès des instituts de statistiques de ces pays. Une assistance technique complémentaire a permis à la Russie, à l'Ukraine, à la Moldavie et au Kazakhstan d'établir des plans en vue de l'application de la nouvelle classification pour leurs systèmes de statistiques.

Fait intéressant, la Chine a aussi commencé à prendre des dispositions pour adopter comme classification nationale une version de la CITP-88. Elle a engagé ce processus en établissant un programme de formation pour les hauts responsables et les statisticiens s'occupant de la production et de l'exploitation de statistiques sur les professions, en étudiant les principes de la CITP-88 et en se

familiarisant avec l'application d'une nouvelle classification à partir de l'expérience d'autres pays, notamment du Royaume-Uni.

L'encadré ci-après fait le point de la situation en ce qui concerne la mise en oeuvre de la CITP-88 par régions du monde. Les informations présentées ne donnent qu'un aperçu très général, mais l'auteur fournira, sur demande, de plus amples précisions.

Il ne faut pas sous-estimer la portée des évolutions qui se sont produites en Europe et en Asie centrale. Il est relativement aisé pour n'importe quel pays de fournir au BIT des données sur la structure des professions pour son Annuaire ou sa base de données mondiale et de les classer en grands groupes ou en sous-grands groupes de la CITP-88, par exemple. Toutefois, la question n'est pas de savoir si un pays peut fournir des données sur les professions classées selon la CITP-88, mais si ces données peuvent ou non faire l'objet de comparaisons fiables et valables d'un pays à un autre. La mise en oeuvre de la CITP-88 (COM) dans les pays de l'Union européenne et dans les pays d'Europe centrale et orientale a montré que, si on laisse les statisticiens des différents pays donner leur propre interprétation, ceux-ci ne seront pas d'accord sur la traduction de concepts clés, classeront certains titres d'emplois de façon erronée et risquent de mal comprendre les principes sur lesquels repose la CITP-88. Mais en faisant collaborer les personnes chargées d'établir de nouvelles classifications, en facilitant les échanges de vues sur des problèmes communs de classification et en trouvant, le cas échéant, des solutions linguistiques communes, on pourra appliquer de nouvelles classifications fondées sur la CITP-88 qui soient coordonnées et comparables. En outre, l'assistance technique fournie à ces pays a mis en relief l'importance du codage lui-même en tant que moyen d'assurer la comparabilité des données sur les professions. Dans la mesure où les pays seront ainsi amenés à former des codeurs, à construire avec soin de nouveaux index des codes, à clarifier les questions posées pour obtenir des informations sur les professions et à coordonner les règles appliquées pour le traitement des réponses imprécises, la comparabilité des données sur les professions d'un pays à un autre s'en trouvera améliorée.

La situation actuelle

En 1994, on a recueilli de façon plus systématique des informations sur la mesure dans laquelle les pays utilisent ou envisagent d'utiliser la CITP-88 afin d'évaluer les possibilités et les problèmes qui se présenteraient si la nouvelle classification était intégrée à l'*Annuaire des statistiques du travail du BIT*. Le tableau 4 indique les réponses obtenues :

Tableau 4 : Résumé des réponses au questionnaire du BIT sur l'utilisation de la CITP-88

Sujet	Nombre de réponses reçues	Nombre de pays déclarants :			
		La CITP-88 est déjà appliquée	la CITP-88 sera appliquée à compter de 1996	La CITP sera appliquée après 1996	L'application de la CITP-88 n'est pas envisagée
Partie 1 : Population active	82	17	18	4	16
Partie 2 : Emploi	75	14	16	2	14
Partie 3 : Chômage	72	15	17	1	15

Source : Taswell (1995)

De toute évidence un nombre non négligeable de pays appliquent déjà la CITP-88 ou ont l'intention de le faire dans les deux ans à venir.

Situation actuelle quant à la mise en oeuvre de la CIP-88 par régions du monde

Union européenne

La plupart des pays de l'Union européenne en sont maintenant au point où leur classification nationale des statistiques sur les professions selon un système inspiré de la CIP-88 ou de la CIP-88(COM) paraît utilisable pour des comparaisons au niveau des sous-grands groupes (à deux chiffres). Certaines difficultés restent à résoudre et les préparatifs sont suffisamment bien avancés pour entreprendre l'"ajustement" nécessaire entre les classifications nationales des professions et la CIP-88(COM). En Suède et en Finlande, il reste à mener des enquêtes complémentaires avant que les données de ces pays sur les professions puissent être jugées comparables. D'après les premières enquêtes, ce moment ne devrait pas tarder. En Autriche, des ressources supplémentaires seront nécessaires pour faciliter une refonte du système de classification qui est dépassé.

Europe centrale et orientale

A l'exception de la Croatie, de la Bosnie et de la Serbie, les pays de ces régions ont participé à des activités visant à assurer la comparabilité de leurs statistiques sur les professions et financées par leurs instituts nationaux de statistiques et par le programme PHARE de l'Union européenne. Ces activités ont débouché sur trois séminaires, un quatrième étant prévu pour 1997. Avant l'achèvement de ce programme, il est probable que l'on obtiendra une comparabilité raisonnable au niveau des groupes de base (à trois chiffres) de la CIP-88.

Pays de l'ex-Union soviétique

C'est le Goskomstat de la CEI (ancien Office de statistique de l'Union soviétique) à Moscou qui est chargé principalement de coordonner la mise en oeuvre de nouvelles classifications des professions dans ces pays. Une traduction russe de la CIP-88 a été établie avec l'assistance technique du BIT. Les travaux ont commencé pour mettre en correspondance les titres d'emplois existants avec la CIP-88 et pour les incorporer dans cette classification. Parallèlement, diverses républiques mettent en place de nouvelles classifications nationales des professions à l'aide d'une documentation fournie par le BIT et Goskomstat (CEI). Certains pays (Russie, Ukraine, Biélorus) ont fait des progrès notables dans ce sens. Le Kazakhstan bénéficie d'une assistance technique complémentaire de l'Institute for Employment Research qui est financée par un prêt de la Banque mondiale.

Chine, Hong-Kong, Macao

Depuis au moins un an, les colonies de Hong-Kong et Macao ont élaboré leur propre version de la CIP-88. D'après le calendrier des travaux, un effort important a déjà été fait pour appliquer la nouvelle classification. On ne dispose pour l'instant d'aucune information sur les difficultés rencontrées et les solutions adoptées.

La République populaire de Chine a commencé à prendre des dispositions pour mettre en place au cours des prochaines années une classification nationale qui serait une variante de la CIP-88. Pour s'y préparer, des industriels de premier plan et des statisticiens ont suivi des stages de formation organisés par le Centre de formation du BIT à Turin et par l'Institute for Employment Research.

Afrique

L'Afrique du Sud a informé le BIT que la CIP-88 serait traduite dans toutes les langues officielles du pays (anglais, afrikaans, xhosa et zoulou). On ne dispose d'aucune précision supplémentaire quant à l'état d'avancement de cette activité. Grâce à l'assistance technique du BIT, la Namibie a établi et commencé à appliquer une classification inspirée de la CIP-88. Le Kenya s'emploie actuellement à mettre au point une classification de ce type. A Maurice, il existe un programme permanent d'analyses des emplois qui sont rattachées à la CIP-88.

Australie

Bien que l'Australian Bureau of Statistics ait joué un rôle important dans la mise au point de la CIP-88, la nécessité d'établir une nouvelle classification en temps voulu pour le recensement de 1986 a fait que l'Australian Standard Classification of Occupations (ASCO) a précédé la CIP-88 et n'était pas parfaitement cohérente. La situation a changé avec l'adoption d'une version révisée (1996) de l'ASCO qui suit de près la CIP-88.

La Nouvelle-Zélande a publié en 1990 sa nouvelle classification des professions qui s'inspire de la CIP-88.

Amérique du Nord et Amérique centrale

Les Etats-Unis, le Canada et le Mexique mènent des travaux depuis trois ans pour modifier leur classification nationale des professions. Les Etats-Unis sont sur le point de publier un avant-projet de la Standard Occupational Classification (SOC) révisée. Des statisticiens du Bureau of Labor Statistics ont établi des "correspondances" entre la SOC-1980 et la CIP-88. Mais il est encore trop tôt pour pouvoir étudier ces correspondances en détail.

Des projets de coordination des efforts déployés en Amérique centrale et dans les Caraïbes pour introduire de nouvelles classifications fondées sur la CIP-88 ont été annoncés. La Barbade est le premier pays du monde à avoir publié sa nouvelle classification des professions inspirée de la CIP-88.

Amérique du Sud

L'Argentine, la Bolivie, le Chili, le Paraguay et le Pérou déclarent avoir établi une correspondance entre leur classification nationale et la CIP-88. En Bolivie, au Chili et au Pérou, la correspondance se situe au niveau d'agrégation le plus bas, en Argentine et au Paraguay au niveau des grands groupes. On ne dispose d'aucune information sur la coordination de ces activités.

Indochine et Pacifique Sud

Un certain nombre de pays de cette région ont sollicité ou reçu une assistance technique du BIT pour l'établissement et l'application de nouvelles classifications des professions basées sur la CIP-88. Il a été annoncé que les pays d'Indochine avaient l'intention d'instaurer une coopération sous une forme ou sous une autre pour mener à bien ces activités.

Récemment, le BIT a passé en revue les caractéristiques économiques qui ressortent de la série de recensements de 1990. La plupart des 145 pays et territoires qui ont fourni des précisions sur le codage des professions utilisé dans leur recensement de population avaient effectué leur recensement peu de temps après la publication de la CITP-88, mais bon nombre d'entre eux avaient établi des correspondances avec la nouvelle classification internationale. Les tableaux 5 et 6 montrent que près de la moitié de tous les pays où les professions sont codées avaient établi des correspondances avec la CITP-88 au moment de l'enquête du BIT.

Tableau 5. Pays disposant de codes des professions, selon la version de la CITP avec laquelle ils ont mis en correspondance leur classification nationale des professions

Version de la CITP	Total	Pays hors OCDE	Pays de l'OCDE	Afrique	Amérique	Asie	Europe	Océanie
Total	145	124	21	32	34	32	33	14
CITP-68	46	38	8	14	7	12	9	4
CITP-88	57	49	8	15	19	8	10	5
CITP-68&CITP-88	5	3	2	-	-	1	3	1
Aucune correspondance	35	32	3	3	8	10	11	3
Inconnue	3	3	-	-	-	1	-	1

Source : Hoffmann et du Jeu (1995)

Tableau 6. Pays dont la classification nationale a été mise en correspondance avec la CITP-88, selon le niveau de correspondance

Niveau de correspondance	Total	Pays hors OCDE	Pays de l'OCDE	Afrique	Amérique	Asie	Europe	Océanie
Total	57	49	8	15	19	8	10	5
Grand groupe	19	18	1	6	7	3	1	2
Sous-grand groupe	5	4	1	1	1	2	1	-
Sous-groupe	13	12	1	4	4	1	4	-
Groupe de base	15	12	3	3	7	1	2	2
Inconnue	5	3	2	1	-	1	2	1

Source : Hoffmann et du Jeu (1995)

La comparabilité internationale des données sur les professions

Comme nous l'avons vu dans la section 5, les complexités des systèmes de codage des professions et des règles correspondantes, conjuguées à la qualité souvent variable des données, font que les statistiques sur les professions ne sont pas fiables. Pour les comparaisons internationales, cet inconvénient peut être réduit au minimum par le choix judicieux des niveaux auxquels les données sont comparées. Leur agrégation a tendance à atténuer le problème, mais elle peut paraître réductrice -- les données pouvant donc perdre de leur utilité pour les usagers.

Toutefois, le manque de fiabilité n'est pas l'inconvénient majeur d'une comparaison internationale. Il est plus important de savoir s'il existe ou non une compréhension et une interprétation communes de la base conceptuelle de la classification. Une constatation étonnante faite à l'issue des

travaux d'harmonisation des classifications au sein de l'Union européenne était la disparité des interprétations que les pays donnent de la correspondance entre la CITP-88 et leur classification nationale. En 1992, il a été demandé à tous les pays de l'Union européenne d'établir des correspondances entre leur classification des professions au niveau du groupe de base de la CITP-88 (à trois chiffres) et d'appliquer ces correspondances aux données recueillies lors des enquêtes de population active de 1992. La comparaison de l'éventail des professions ainsi obtenu a fait apparaître des divergences majeures dans l'interprétation de la CITP-88 (COM) (Birch et Elias, 1994). Au terme de discussions approfondies avec les instituts nationaux de statistique et après modification des correspondances avec la CITP, cet exercice a été répété avec les données d'enquêtes de population active pour 1993 et 1994. On a constaté alors de nets progrès de la comparabilité. Mais ces correspondances pourraient encore presque certainement être améliorées. Le tableau 7 indique la correspondance établie entre les classifications nationales des pays de l'Union européenne et la CITP-88 (COM) en la qualifiant de "simple" (d'un groupe à un autre) ou "complexe" (c'est-à-dire impliquant la subdivision de groupes de base définis dans les classifications nationales pour arriver aux catégories de la CITP-88 (COM)). Le "degré de comparabilité" est une évaluation qualitative de la mesure dans laquelle on est parvenu à une comparabilité internationale au niveau des sous-grands groupes de la CITP-88 (COM). Pour la plupart des pays, la comparabilité est aujourd'hui "bonne" ou "moyenne". Deux pays (Royaume-Uni et Italie) ont encore un certain nombre de problèmes à résoudre avant que leurs statistiques des professions puissent être utilement comparées avec celles des autres pays de l'Union européenne. Une nouvelle série d'évaluations, de discussions et d'ajustements des facteurs de conversion des classifications aura lieu en 1996-97 à partir des données d'enquêtes sur la population active de 1995 et 1996.

Tableau 7. Classifications des professions des pays de l'Union européenne et correspondances avec la CITP-88 (COM)

Pays	Nom de la classification	Correspondance avec la CITP-88 (COM)	Degré de comparabilité
<i>"Pays Membres de l'Union européennes avant 1995"</i>			
Belgique	INS-91	Simple	Moyen
Danemark	DISCO-91	Simple	Moyen
Allemagne	KldB-92 Rev	Complexe (+taille de l'entreprise)	Bon
Espagne	CNO-94	Simple	Bon
France	PCS-82	Complexe (+NACE, taille de l'entreprise)	Moyen
Grèce	STEP-92	Simple	Bon
Irlande		Complexe (+NACE, taille de l'entreprise)	Moyen
Italie	CP-91	Simple	Médiocre
Luxembourg	ICTP-88	Simple	Moyen
Pays-Bas	CBS-90/91	Directe	Moyen
Portugal	CNP-94	Simple	Bon
Royaume-Uni	SOC-90	Complexe (+NACE, taille de l'entreprise)	Médiocre
<i>"Pays Membres depuis 1995"</i>			
Finlande	TLN-95 (provisoire)	Simple	Inconnu
Autriche	ÖBS-72	Donnée non disponible	Sans objet
Suède	SSYK-95 (provisoire)	Simple	Inconnu

Dix pays d'Europe centrale et orientale ont effectué une analyse comparative analogue des données sur les professions émanant de leurs enquêtes de population grâce à une assistance technique financée par le programme PHARE.¹⁴ Malgré une grave pénurie de ressources, ces pays avaient la chance d'avoir entrepris de mettre au point de nouvelles classifications et la plupart avaient décidé de se fonder sur la CITP-88 ou la CITP-88(COM). Ces travaux qui ont débuté en 1993 ont été coordonnés et suivis. L'analyse la plus récente, effectuée pour le séminaire technique de 1996 (Elias et Birch, 1996) a mis en évidence un degré de similitude remarquable entre les structures des professions de ces pays, compte tenu des disparités des structures industrielles et des différences liées au sexe.

Conclusions

Plusieurs conclusions se dégagent de cet aperçu des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la CITP-88 en tant que norme mondiale à utiliser pour l'échange de données sur les professions.

Premièrement, d'après les informations dont on dispose aujourd'hui, il semble que la CITP-88 ait réussi à supplanter la CITP-68 et soit devenue, dans de nombreux pays, le modèle d'une nouvelle classification nationale des professions, même lorsqu'il en existait déjà une. Le processus de mise en oeuvre se poursuit quant aux pays de l'ex-Union soviétique et à la Chine, il faudra plusieurs années pour qu'ils soient en mesure de fournir des données sur les professions alignées sur la CITP-88. Toutefois, presque tous ont progressé dans la mise en oeuvre ou ont pris des dispositions dans ce sens ; dans la plupart des cas, la mise en oeuvre interviendra en temps voulu pour les recensements de population de 2000-2001.

La deuxième conclusion assez évidente que l'on peut en tirer est que la classification des professions reste un exercice difficile et est assez peu fiable. Outre les problèmes de fiabilité, la validité des comparaisons internationales peut aussi être compromise par une mauvaise interprétation de la classification internationale type dans un contexte national. La plupart des erreurs d'interprétation tiennent soit à une simple incompréhension de la base conceptuelle de la CITP-88, soit à des difficultés liées au fait que les systèmes nationaux classent parfois les professions selon des critères autres que le niveau des compétences et la spécialisation des compétences.

Troisièmement, il est possible d'améliorer la comparabilité internationale en agrégeant les données nationales déjà classées selon la CITP-88. D'après des études sur le codage ou le recodage, les *sous-grands groupes*¹⁵ de la CITP-88 sont un niveau commode pour les analyses comparatives des données sur les professions.

Quatrièmement, l'intervention active des institutions qui fournissent une assistance technique et coordonnent les programmes de travail visant expressément à faire mieux comprendre la Classification internationale type des professions permet d'améliorer la comparabilité internationale des données. Ce processus se poursuit dans les pays d'Europe orientale et occidentale ; les derniers résultats indiquent que la plupart des problèmes majeurs de comparabilité ont été résolus. Il faut espérer qu'il en sera de même dans les pays de l'ex-Union soviétique et la Chine.

La comparabilité ayant progressé grâce à une coordination, il y a lieu de penser que si des pays, sous assistance technique, ont appliqué eux-mêmes la CITP-88 ou ont mis leur classification nationale en correspondance avec la classification type sans se référer aux meilleures pratiques en usage ailleurs, la comparabilité des données risque d'en pâtir. Dans les statistiques obtenues, on ne pourra alors faire la part des disparités qui tiennent aux divergences d'interprétation de la classification et des différences entre les pays quant à la structure des compétences. Une solution serait peut-être d'examiner en détail la nature des correspondances entre les classifications nationales et la CITP-88 et de procéder à une analyse comparative de la structure des professions, en tenant compte des différences liées au sexe et au secteur dans la structure de l'emploi.

NOTES

1. Voir à l'Appendice I une liste des sous-grands groupes de la CITP-88.
2. Oxford English Dictionary (1933). Volume VIII, pp.46-7.
3. Par exemple, un agent du service des allocations de chômage préposé à l'examen des demandes pourrait fort bien présenter sa profession comme celle de un "fonctionnaire". De même, un chargé de cours, un professeur ou un chercheur d'université pourrait simplement se présenter comme "universitaire".
4. On en trouve un exemple extrême et amusant dans les résultats du recensement de population effectué en 1981 dans l'île anglo-normande de Jersey. Dans le questionnaire figurait une question se résumant en un seul mot "Occupation", une case étant réservée à la réponse. De nombreux résidents âgés ont répondu par "1939-1945".
5. Pour une analyse intéressante des concepts et des significations que recouvre le terme "skill", voir Spenner (1990).
6. Les premiers recensements de population effectués au Royaume-Uni, par exemple, utilisaient une classification des professions qui établissait une hiérarchie entre les grandes classes suivantes : professions intellectuelles et scientifiques, professions domestiques, professions commerciales, professions agricoles, professions industrielles et "professions indéterminées", cette dernière catégorie comprenant les manoeuvres.
7. Voir, par exemple, Andersson et Lyberg (1983), Campanelli et Moon 1994), Hale (1988).
8. Si l'étude sur la Slovénie fait apparaître un taux de convergence plus faible, c'est parce que la classification a subi d'importantes modifications entre les dates du codage initial et du recodage.
9. Les travaux sur la nouvelle classification internationale ont débuté en 1984 et étaient pratiquement achevés en 1987. La classification type a été adoptée en vertu de la Résolution III de la 14ème Conférence internationale des statisticiens du travail tenue le 6 novembre 1987. La version anglaise a été publiée en 1990 et les versions française et espagnole en 1991.
10. Elaborée dans les années 50 et 60 et connue sous le nom de CODOT (Classification of Occupations and Directory of Occupational Titles), cette classification a engendré environ 5 grandes sous-classifications entre lesquelles il était difficile d'établir une correspondance (Thomas et Elias, 1989).
11. Les principales différences tiennent à la suppression des groupes de base jugés inappropriés dans le contexte des marchés du travail de l'Union européenne, au traitement des professions de la fonction publique, à la définition de "directeurs de société" par opposition à "dirigeants et gérants" et à la classification des professions agricoles.

- 12 Appelée aussi “table de conversion”ou “table de référence”.
- 13 En novembre 1995, les statisticiens de tous les pays de l’ex-Union soviétique (à l’exception de l’Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie) et de la Mongolie se sont réunis à Moscou pour prendre l’avis et recevoir des indications du BIT et de l’IER touchant l’établissement de nouvelles classifications des professions inspirées de la CITP-88 et de la CITP-88(COM).
- 14 Ce programme s’intitule TACO (Technical Assistance for Classification of Occupations), est coordonné par l’Institute for Employment Research et bénéficie également du concours du Bureau de statistique du BIT.
- 15 Voir à l’Appendice I une liste des sous-grands groupes de la CITP-88.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDERSSON, R. et L. LYBERG (1983), "Automated Coding at Statistics Sweden", *Proceedings of the Section on Survey Research Methods*, Alexandria, VA: American Statistical Association, pp. 41-50.
- AUSTRALIAN BUREAU OF STATISTICS (1990), *ASCO Coding System*. Australian Bureau of Statistics, Canberra.
- BASTELAER, A. van, L. HOFMANN, K. JONKER (1987), "Computer-Assisted Coding of Occupation," Chapitre 6 de *Automation in Survey Processing*, Netherlands: Statistics Netherlands.
- BIRCH, M. et P. ELIAS (1994), "The Distribution of Employment by ISCO-88 (COM) Minor Groups, an analysis based upon EU Labour Force Survey data". Institute for Employment Research, Université de Warwick.
- BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (1990), Classification internationale type des professions, CIP-88, Genève, Bureau international du travail.
- CAMPANELLI, P.C., K. THOMSON, N. MOON et T. STAPLES (1996), "The Quality of Occupational Coding in the UK". Dans L. Lyberg, P. Bierner, M. Colins, E. DeLeeuw, C. Dippo, N. Schwarz et D. Trewin (Dir.publ.) *Survey Measurement and Process Quality*. New York: Wiley.
- CAMPANELLI, P. et N. MOON (1994), "Computer-aided Occupational Class Coding". Communication présentée à la réunion annuelle de la World Association for Public Opinion Research, mai, Boston, Mass.
- DODD, T. (1985), "An Assessment of the Efficiency of the Coding of Occupation and Industry by Interviewers". Document inédit, OPCS.
- ELIAS, P. (1990a), "A Comparison of Computer-Assisted versus Manual Coding of Occupational Information". Institute for Employment Research, Université de Warwick.
- ELIAS, P. (1990b), "Computer-assisted versus Manual Coding of Occupational Information: a comparison based upon pretest interview data from the British Household Panel Study". Institute for Employment Research, Université de Warwick.
- ELIAS, P., K. HALSTEAD et K. PRANDY (1992), *CASOC: Computer-assisted Standard Occupational Coding*. Londres : HMSO.
- ELIAS, P. et M. BIRCH (1996), "A Comparative Analysis of the Structure of Employment by Occupation and Sectors of Economic Activity, Countries of East and Central Europe". Institute for Employment Research, Université de Warwick.

- ELLIOT, D. (1983), "A Comparison of Occupation and Industry Coding between Two Survey Organisations". *OPCS Survey Methodology Bulletin*, 15, pp17-19.
- EMBURY, B. (1988), "The Methodology of Occupation Coding in the 1991 Census", rapport inédit, Australie : Australian Bureau of Statistics.
- HALE, A. (1988), "Computer-Assisted Industry and Occupation Coding in the Canadian Labour Force Survey". *Proceedings of the Fourth Annual Research Conference*, Washington DC: U.S. Bureau of the Census.
- HOFFMANN, E. et B. du JEU (1995), "Economic Characteristics in the 1990 Round of Population Censuses". Communication établie pour l'Expert Group Meeting on the 2000 World Population and Housing Census Programme, New York, 13-17 novembre.
- KRIZMAN, I., T DOMIJAN et D. VERSA (1996), "Slovenian Standard Classification of Occupations (SKP) van". Document présenté au 3ème Workshop for Experts in Occupational Classification from Countries of East and Central Europe, Portugal, 3-5 juin.
- OFFICE OF POPULATION CENSUSES AND SURVEYS (1982), "A Study of Variation in Occupation and Social Class Coding". *OPCS Survey Methodology Bulletin*, Londres : OPCS.
- OXFORD ENGLISH DICTIONARY (1933), *Volume VIII*. Oxford: Oxford University Press.
- SAROSSY, G. (1996), "Social Mobility in a Post-Industrial Society: The Role of an Occupational Classification and its Required Attributes". Document présenté au Siena Group Seminar 'Intergenerational Relations and Social Mobility', juin, Paris.
- SPENNER, K.I. (1990), "Skill: meaning, methods and measures". *Work and Occupations*, 17, 4, 399-421.
- TANNER, J.R. (1929), *Further correspondence of Samuel Pepys 1662-1679*. Londres : Bell.
- TASWELL, K. (1995), "National Use of the Revised Classifications for Industries and Occupations". ILO/STAT document, Bureau de statistique, Bureau international du travail.
- THOMAS, R. et P. ELIAS (1989), "Development of the Standard Occupational Classification". *Population Trends* 55, 16-21.
- WHITE, P. (1983), "The Continuous Manpower Survey - Feasibility Study". *OPCS Survey Methodology Bulletin*. 15, pp33-41.

APPENDICE 1. LES SOUS-GRANDS GROUPES DE LA CITP-88

- 11 Membres de l'exécutif et des corps législatifs et cadres supérieurs de l'administration publique
- 12 Directeurs de société
- 13 Dirigeants et gérants

- 21 Spécialistes des sciences physiques, mathématiques et techniques
- 22 Spécialistes des sciences de la vie et de la santé
- 23 Spécialistes de l'enseignement
- 24 Autres spécialistes des professions intellectuelles et scientifiques

- 31 Professions intermédiaires des sciences physiques et techniques
- 32 Professions intermédiaires des sciences de la vie et de la santé
- 33 Professions intermédiaires de l'enseignement
- 34 Autres professions intermédiaires

- 41 Employés de bureau
- 42 Employés de réception, caissiers, guichetiers et assimilés

- 51 Personnel des services directs aux particuliers et des services de protection et de sécurité
- 52 Modèles, vendeurs et démonstrateurs

- 61 Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche destinées aux marchés
- 62 Agriculteurs et ouvriers de l'agriculture et de la pêche de subsistance

- 71 Artisans et ouvriers des métiers de l'extraction et du bâtiment
- 72 Artisans et ouvriers des métiers de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés
- 73 Artisans et ouvriers de la mécanique de précision, des métiers d'art, de l'imprimerie et assimilés
- 74 Autres artisans et ouvriers des métiers de type artisanal

- 81 Conducteurs d'installations et de matériels fixes et assimilés
- 82 Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage
- 83 Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manoeuvre

- 91 Employés non qualifiés des services et de la vente
- 92 Manoeuvres de l'agriculture, de la pêche et assimilés
- 93 Manoeuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports